


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : BAVANS  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 50/2020

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/01/2021  
 Reçu en préfecture le 11/01/2021  
 Affiché le   
 ID : 025-212500482-20201125-2020DELIB50-DE

**DATE DE CONVOCATION :**  
 17/11/2020

**DATE D’AFFICHAGE :**  
 25/11/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

*En exercice : 27*  
*Présents : 21*  
*Votants : 27*  
*Ayant donné procuration : 6*  
*Absent excusé : 0*  
*Absent : 0*  
*Exclu : 0*

**OBJET :**

*Suspension pour l’année 2020 de la redevance des commerçants disposant d’une terrasse sur le domaine public communal*

**RÉSULTAT DU VOTE :**

- *Pour : 27*  
 - *Contre : 0*  
 - *Abstention : 0*

L’an deux mil vingt le vingt-cinq novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de :  
 Madame Sophie RADREAU, Maire

*Étaient présents :* RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, PETRUZZELLI Alicia, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, REBOUH Mehdi, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine.

*Étaient représentés :* URAS Michaël, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloté, WETZEL Brigitte, GRISEY David, BEDEZ Christian.

*Procurations données :* URAS Michaël a donné procuration à RADREAU Sophie, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, DEVAUX Cloté a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, GRISEY David a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian a donné procuration à DURY Bernard.

Jasmine HERGAS est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le contexte actuel de crise sanitaire,

En raison de l’impact de la crise sanitaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre pour l’année 2020, la redevance due (conformément à la délibération n° 18/2020 du 06 mars 2020 instituant les tarifs municipaux) par les commerçants qui disposent d’une terrasse sur le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

Adopte la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/11/2020  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme

Le Maire,  
 Sophie RADREAU



*Radreau*